



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018 (articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T.)

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LES VANS se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS : M Jean-Paul MANIFACIER - M. Jean-Marc MICHEL – Mme Myriam DEY - Mme Paulette CAREMLAUX - Mme Géraldine PLATON - Mme Marie-Jeanne LAPIERRE - M. Hubert THIBON - M. Bruno DAL FIUME – Mme Françoise Dominique GUTMAN – M Gérard GSEGNER - Mme Nadine BABIN – Mme Muriel THOMAS - M. Romain DUNAND - M Georges FAUCUIT – Mme Françoise RIEU-FROMENTIN – Mme Cathy ESCHALIER - M. Claude DELEYROLLE - Mme Annie RICHARD - Mme Chantal DARLIX.

POUVOIRS : M Rémy BELHOMME a donné procuration à M. Bruno DAL FIUME - Mme Catherine DIDOU a donné procuration à M. Gérard GSEGNER – M. Christophe POISSON a donné procuration à M. Hubert THIBON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Chantal DARLIX.

Personnel : nouvel organigramme, tableau des effectifs (2018-139)

NOUVEL ORGANIGRAMME

Présenté au Conseil et discuté sur le regroupement des animations avec le service technique

TABLEAU DES EFFECTIFS

Mise à jour du fait des avancements de grades, des recrutements et des départs. Voté à l'unanimité.

CREATION D'UN EMPLOI D'A.T.S.E.M. PRINCIPAL DE 1^{ère} classe

Adopté à l'unanimité.

Modification de poste d'un agent mis à disposition de la communauté de communes (2018-140)

La proposition du Maire est mise aux voix et acceptée à l'unanimité ;

Recrutement de 12 agents pour le recensement de la population en 2019 (2018-141)

Et conditions de rémunération. Adopté à l'unanimité

Refacturation de la commune à la communauté de communes (2018-142)

M. le Maire rappelle que la chaufferie bois alimente depuis début novembre l'espace sportif intercommunal et la médiathèque intercommunale. Dans ce cadre, il est prévu que la commune refacture à la communauté de communes la part lui revenant. La communauté de communes remboursera également à la commune l'installation des panneaux dans le gymnase. Principe accepté à l'unanimité.

Refacturation de la communauté de communes à la commune (2018-143)

Il est prévu un chauffage de dépannage relié aux cuves de gaz de l'espace sportif intercommunal en cas de défaillance de la chaufferie bois. Dans ce cas, la communauté de communes refacturera à la commune la part lui revenant. L'éclairage du stade de foot de la commune est lié à celui de l'espace sportif intercommunal. Un sous-compteur a été mis en place ; la refacturation de cet éclairage sera faite par la communauté de communes à la commune des Vans annuellement, en fonction du tarif en vigueur et de la consommation. Principes acceptés à l'unanimité.

Tarifs municipaux 2019 (2018-144)

Adoptés à l'unanimité et consultables en mairie

Convention avec 30 millions d'amis pour la stérilisation de chats errants (2018-145)

Vu la fin de la gratuité de la convention, M. le Maire propose d'inscrire au budget 2019 une prévision budgétaire avec un plafond de 1 500 €. Adoptée à l'unanimité.

Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde (2018-146)

Vu l'obligation de posséder un document qui permette à la commune d'intervenir en cas d'événements exceptionnels, il est décidé de constituer un comité chargé d'élaborer le PCS. Délibération adoptée à l'unanimité.

Transfert d'office de certaines voies privées ouvertes à la circulation publique après enquête publique du 1^{er} au 31 octobre 2018 (2018-147)

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des conclusions du commissaire enquêteur

- Procède au classement d'office des voies concernées par le dossier soumis à enquête publique : Chemin du serre, de la plaine (Chassagnes), impasse du relais, des terrasses, des cèdres, de Champanhet, des coulets, chemin du champ des près, de la valette, allée des oliviers, les solelhades, route du Roussillon, impasse des roses, de la clairette, du Pas, chemin de l'estrade, impasse des cades, allée du colombier, route de vénissac (Brahic). L'intégralité du dossier est consultable en mairie.

Nouveau tableau de classement des voies communales (2018-148)

Adopté à l'unanimité pour : Voies à caractère de chemins : 49 886 mètres linéaires. Voies à caractère de rues : 8 714,50 mètres linéaires. Voies à caractère de places : 36 885 mètres carrés

Demandes de subvention à l'Etat pour 2019 (2018-149)

- Construction mutualisé pour deux terrains de tennis couverts et un boulodrome, Travaux d'assainissement rue des Masseguisses (priorité 1 du Schéma Directeur), Travaux de mise en accessibilité de la mairie et d'économie d'énergie, Kiosque

Demandes de subvention au Département pour 2019 (2018-150)

- Construction mutualisé pour deux terrains de tennis couverts et un boulodrome,
- Travaux d'assainissement rue des Masseguisses (priorité 1 du Schéma Directeur),
- Travaux de mise en accessibilité de la mairie et d'économie d'énergie,
- Kiosque
- Constitution d'un domaine forestier.

Décisions modificatives budgétaires (2018-151)

Adoptées à l'unanimité

Convention de maîtrise d'ouvrage avec le Département pour aménagement de la rue du Temple (2018-152) Unanimité

Convention de mise à disposition foncière avec la Région pour mise à disposition du terrain situé La Prade destiné à recevoir une antenne de téléphonie (2018-153)

Sera signée dès le terrain acquis.

Désignation d'un représentant des collectivités au Conseil de surveillance du nouvel établissement public de santé regroupant Joyeuse-Valgorge et Les Vans (2018-154)

A la majorité, M. Jean-Paul MANIFACIER est désigné en tant que représentant de la collectivité territoriale des Vans pour siéger au conseil de surveillance intercommunal Joyeuse- Chambonas – Valgorge.

Vente de 2 parcelles communales cadastrées 043 A 331 et 332 (2018-155)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, se déclare d'accord pour céder ces deux parcelles au prix de 1 € le m², et donne délégation à Mme Marie-Jeanne LAPIERRE et à M. MANIFACIER pour signer tout acte à intervenir à cet effet.

Après les questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

M. le Maire,

Jean-Paul MANIFACIER.

